

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
5 mai 2017**

**Date d'affichage :
18 mai 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 3

OBJET : Ecole M. Genest : avenants au marché de travaux

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 20 avril 2017

Question étudié par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017

Par délibération du 26 mars 2015, les marchés de travaux ont été attribués pour la restructuration du groupe scolaire M. Genest.

Par délibération du 14 décembre 2015, un avenant en plus-value de 31 781.77 € HT (+3.97%) a été acceptée au profit de l'entreprise ARVERNOISE CONSTRUCTION, titulaire du lot 02, démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits. Cet avenant porte le marché de l'entreprise ARVERNOISE CONSTRUCTION à 831 781.77 € HT.

Pour mémoire, par délibération du 24 mars 2016 des avenants ont été acceptés concernant :

- Le lot 02 démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits attribué à ARVERNOISE CONSTRUCTION. La plus-value était de 70 490.39 € HT Ce qui porte le marché du lot 02 à 902 272.16 € HT
- Le lot 05 menuiseries extérieures et intérieures bois, habillage bois et parquets bois attribué à l'entreprise FERREYROLLES. La plus-value était de 45 430.25 € HT ce qui porte le marché du lot 05 à 514 485.48 € HT
- Le lot 10 électricité attribué à l'entreprise INEO. La plus-value était de 3 698.53 € HT ce qui porte le marché du lot 10 à 360 698.53 € HT

Pour mémoire, par délibération du 04 novembre 2016 des avenants ont été accepté concernant :

- Lot 02 démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits attribué à ARVERNOISE CONSTRUCTION. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une plus-value globale de + 11 666.25 € HT, ce qui porte le marché à 913 938.41 € HT

COMMUNE DE RIOM

- Lot 05 menuiseries extérieures et intérieures bois, habillage bois et parquets bois attribué à l'entreprise FERREYROLLES. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une moins-value globale de - 1 147.80 € HT ce qui porte le marché à 513 337.68 € HT
- Lot 07 Plâtrerie - faux Plafonds - peinture attribué à PERETTI. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une moins-value globale de - 1 515.97 € HT ce qui porte le marché à 492 461.34 € HT
- Lot 08 Revêtements de sols souples - carrelage - faïence attribué à GROUPE BERNARD. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une moins-value globale de - 31 032.33 € HT ce qui porte le marché à 158 967.67 € HT
- Lot 10 électricité attribué à l'entreprise INEO. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une plus-value globale de +18 560.77 € HT ce qui porte le marché à 379 259.30 € HT
- Lot 11 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire attribué à MANTIN ERIC SARL. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une moins-value globale de - 3 164.05 HT, ce qui porte le marché à 331 835.95 € HT

Aujourd'hui de nouvelles adaptations de chantier doivent être actées par avenant. Ces adaptations résultent :

- Des aléas de chantier
- De demandes particulières de l'architecte des bâtiments de France, du bureau de contrôle et du maître d'ouvrage (les utilisateurs)
- De propositions du maître d'oeuvre

Les lots concernés sont :

- Lot 02 démolition - gros oeuvre – planchers bois – enduits attribué à ARVERNOISE CONSTRUCTION. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une moins-value globale de – 1 677.53 € HT, ce qui porte le marché à 912 260.88 € HT soit pour tous les avenants une augmentation de 14.03 % du contrat initial
- Lot 04 Serrurerie – escaliers métalliques attribué à METALLERIE OCETOISE pour un montant de 8 030.25 € HT, ce qui porte le marché à 135 530.25 € HT soit une augmentation pour l'avenant de 6.30 % du contrat initial
- Lot 05 menuiseries extérieures et intérieures bois, habillage bois et parquets bois attribué à l'entreprise FERREYROLLES. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une plus-value globale de 9 176.98 € HT ce qui porte le marché à 522 514.66 € HT, soit pour tous les avenants une augmentation de 11.40 % du contrat initial

COMMUNE DE RIOM

- Lot 07 Plâtrerie - faux Plafonds - peinture attribué à PERETTI. Un ensemble de plus et moins-values conduisent à une plus-value globale de 9 615.10 € HT ce qui porte le marché à 502 076.44 € HT, soit pour tous les avenants une augmentation de 1.64 % du contrat initial
- Lot 10 électricité attribué à l'entreprise INEO pour un montant de 4 295.24 € HT ce qui porte le marché à 383 554.54 € HT, soit pour tous les avenants une augmentation de 7.44 % du contrat initial
- Lot 12 Aménagements extérieurs attribué à COLAS RHONES ALPES AUVERGNE pour un montant de 5 509.00 € HT, ce qui porte le marché à 111 636.62 € HT soit une augmentation pour l'avenant de 5.19 % du contrat initial

Par ailleurs une prolongation de délais est proposée pour tous les lots en raison des travaux supplémentaires entrepris sur cette opération et des conditions climatiques qui ont entraîné un décalage dans la mise en œuvre de certains travaux. Les travaux de restructuration du Groupe Scolaire Maurice Genest ont débuté le 30 mai 2015, pour une durée contractuelle de 18 mois. La date d'achèvement initiale était fixée au 30 novembre 2016, elle a été reportée par avenant au 29 février 2017 et il est proposé de reporter cette date par avenant au 9 juin 2017.

La CMAPA réunie le 09 mai 2017 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Il convient de préciser qu'après intégration de l'ensemble de ces avenants, l'enveloppe limitative de l'AP CP de 4 600 000 euros TTC est respectée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à signer les avenants susmentionnés.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170503-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM